

PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION RÉGULIÈRE
DES MEMBRES DU CAUCUS DE LA
CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS (CRÉ) DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE TENUE LE
27 OCTOBRE, À 9 H 30, DANS LES LOCAUX DE
LA CRÉ DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE À
ROUYN-NORANDA, SOUS LA PRÉSIDENTE DE
M. ULRICK CHÉRUBIN, PRÉSIDENT.

Les présences :

Mesdames Johanne Jean, administratrice
 Linda Perron-Beauchemin, administratrice
Messieurs Jean-Maurice Matte, premier vice-président
 Mario Provencher, deuxième vice-président
 Arnaud Warolin, trésorier
 Bernard Flébus, administrateur
 Normand Houde, administrateur
 Carol Nolet, administrateur
 Luc Dupuis, administrateur
 Marc Bibeau, administrateur

Les absences :

Mesdames Lorraine Barrette, administratrice
 Mélissa Desrochers, administratrice
 Chantal Parent, administratrice
Messieurs Daniel Rancourt, secrétaire
 Fernand Trahan, administrateur
 Philippe Barette, administrateur
 Jean Turgeon, administrateur
 Jacques Riopel, administrateur

Invité :

Monsieur Jean-Claude Périgny, président de la Commission économique
 régionale

Les observatrices et observateurs :

Mesdames Gracia Laforge, MAMROT
Messieurs Marc Buteau, bureau du député Daniel Bernard

Les membres du personnel :

Mesdames Lili Germain, agente de communication
 Sarah Charbonneau, agente de développement
 Mélanie Corriveau, agente de développement
 Nathalie Dallaire, agente de développement
 Lisyane Morin, agente de développement
 Marie-Christine Turgeon, agente de développement
 Julie Thibeault, agente de recherche
 Mariella Collini, agente de recherche
Messieurs Luc Bélisle, directeur général
 Alain Halley, agent de développement
 Simon Letendre, adjoint au directeur général

1. Mot de bienvenue

M. Chérubin souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum n'étant pas atteint, il est convenu de passer immédiatement au point Plan stratégique de développement.

5. Plan stratégique de développement

Mme Mélanie Corriveau rappelle que le plan 2007-2011 prendra fin en décembre. La démarche de bilan amorcée par M. Steve Audet est presque terminée. Il est donc important de finaliser ce bilan avant d'amorcer le plan 2012-2017. Le plan 2007-2011 a été réalisé alors que le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue (CRDAT) devenait la Conférence régionale. Il a donné lieu à une vision du développement s'étendant sur 20 ans, à 7 axes, à 116 priorités et à des plans d'action interpellant divers partenaires. Certains n'étaient pas à l'aise d'être interpellés et plusieurs ont cru que la planification appartenait à la Conférence régionale, pas à la région.

Dans le rapport du Vérificateur général, deux recommandations s'adressent aux conférences régionales. La première vise la révision de la planification quinquennale afin de prioriser les interventions les plus structurantes sur la base d'objectifs clairs et partagés et d'indicateurs en lien avec les résultats recherchés. L'autre s'attache à l'évaluation des résultats, ce qui comprend l'évaluation de la pertinence et de l'efficacité des outils d'intervention (Fonds de développement régional [FDR]) ainsi qu'un suivi régulier et la production d'une reddition de comptes.

Mme Corriveau mentionne que le Vérificateur général recommande la clarification des attentes quant à la portée et au contenu des plans et aux objectifs poursuivis. Pour ce faire, il y aura production d'un guide par l'entremise d'un comité de travail de la Table Québec-régions (TQR) sur le renouvellement du FDR.

En ce qui a trait au bilan du plan couvrant la période 2007-2011, Mme Corriveau propose une démarche en deux volets.

Volet 1 : bilan analytique

Le bilan analytique se divise en deux étapes.

1. Un bilan statistique global sera réalisé en collaboration avec l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue (OAT). Certains indicateurs seront ciblés par thèmes et leur évolution dans le temps sera analysée. Il est également prévu de se servir des portraits et du tableau de bord pour l'évaluation globale. Pour ce qui est des indicateurs qualitatifs, il serait difficile d'en utiliser dans le cadre de ce plan, mais ce type d'indicateur sera prévu pour le prochain plan quinquennal. Le bilan statistique sera bonifié avec les fiches préparées antérieurement par M. Steve Audet et ses collègues de la Conférence régionale.
2. Un bilan appréciatif permettra de faire un bilan par axe et un bilan global, ce qui soulignera les progressions et les régressions dans certains domaines. Nous pourrons également déterminer quels ont été les moments clés et cerner certains faits saillants. L'évaluation finale sera déposée en décembre 2011. Mme Corriveau souhaite aller vers quelque chose de convivial qui devrait être mis en ligne sur le site de la Conférence régionale.

Les membres du caucus conviennent que des réflexions restent à faire en ce qui a trait à la production d'indicateurs pouvant amalgamer les volets sociaux et économiques. Ils se questionnent sur le fait de conserver ou non des plans d'action annuels ainsi que sur l'impact des mandats à réaliser à l'interne. Pour ce qui est de la vision par rapport à l'année 2027, Mme Corriveau précise qu'à l'interne, il avait été convenu de la conserver sur une base intégrale puisqu'il s'agissait du rêve de la région, et non pas celui de l'organisation. Il faudra donc faire l'adéquation entre la vision régionale et la vision de la Conférence régionale ultérieurement, ceci à court et à moyen terme.

Volet 2 : bilan dialogue

Le bilan dialogue comprend deux étapes.

1. L'état des relations de la Conférence régionale avec certains de ses partenaires. À ce propos, Mme Corriveau mentionne que le climat n'est pas des plus propices à une collaboration et à une démarche de planification avec certains partenaires.
2. Des échanges avec les principaux partenaires quant à leurs attentes dans le cadre d'une démarche de planification stratégique (ce qui nous appartient, ce qui leur appartient) et d'une analyse sommaire des forces, faiblesses, opportunités et menaces de l'environnement partenarial. Cela permettra de préparer une planification réalisée en collaboration dans un climat propice à l'engagement et à la priorisation.

Les membres du caucus auront à approuver la démarche et la mécanique devant mener à la préparation du plan 2012-2017. Ceux-ci sont questionnés afin de vérifier s'ils sont en accord avec les démarches suggérées. Les commentaires émis sont généralement positifs. Les membres du caucus prennent note que le bureau de direction a formé un comité de suivi comprenant notamment Mme Chantal Parent et M. Ulrick Chérubin.

Mme Corriveau présente les réflexions menées à l'interne par rapport à la prochaine planification stratégique. Selon l'équipe, la Conférence régionale doit se doter d'un plan d'action qui lui est propre. De plus, la prochaine planification stratégique doit contenir des engagements, cibler des responsables, établir des indicateurs, être concertée tout en étant mobilisatrice. Le plan doit comprendre un processus de suivi et comporter une réévaluation à mi-parcours. À ce propos, M. Flébus indique qu'il serait plutôt favorable à une évaluation annuelle. M. Warolin spécifie qu'il sera important de déterminer les champs d'intervention de la Conférence régionale par rapport à ceux de ses partenaires. Finalement, Mme Jean mentionne que la démarche suggérée est très intéressante, car elle comprend des évaluations qualitatives qui viendront donner de la couleur aux évaluations quantitatives.

Les membres du caucus soulignent l'arrivée de MM. Mario Provencher, Luc Dupuis et Jean-Claude Périgny ainsi que celle de Mme Sarah Charbonneau. Pour sa part, Mme Linda Perron-Beauchemin est mise en main libre par téléphone. Les membres du caucus passent au point Rapport de la Commission économique régionale.

4. Rapport de la Commission économique régionale

M. Chérubin rappelle le mandat qui avait été confié à la Commission économique régionale (CÉR). Il remercie M. Périgny, président du comité, pour son implication bénévole. M. Simon Letendre complète avec le mandat ayant été confié à la Commission économique dans la foulée de l'arrivée à terme de plusieurs ententes à renouveler. Après un an d'efforts, le comité est désormais prêt à présenter le fruit de ses travaux.

M. Périgny rappelle la composition de la Commission économique régionale et celle du comité restreint. Il fait état du processus d'évaluation ayant été élaboré et de la mise en circulation d'un questionnaire. Le tout a permis d'en arriver à la préparation d'un bilan à partir d'une grille d'analyse.

Recommandations générales

Résolution 069-11-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Arnaud Warolin, appuyé par M. Carol Nolet, d'accepter les recommandations générales formulées par les membres de la Commission économique régionale, comme présentées à la page 12 du *Rapport d'évaluation des ententes économiques financées par le Fonds de développement régional* du 27 octobre 2011 :

La gouvernance

- S'assurer que les conseils d'administration soient composés de représentants en provenance de l'ensemble de la région, représentatifs des secteurs d'activité ciblés et préciser leurs rôles et responsabilités.
- Rédiger un code d'éthique annexé à l'entente afin que les administrateurs, les employés et les contractuels d'une entente déclarent leurs conflits d'intérêts.

Le financement

- Joindre à chaque entente une clause visant à accroître l'autonomie financière des groupes dans laquelle les cibles à atteindre et les mécanismes pour accroître l'implication financière du secteur privé sont indiqués.
- Envisager de partager les locaux de diverses organisations afin de diminuer les coûts de location et d'accroître la présence dans les territoires de MRC.
- Moduler le coût des activités en fonction de la capacité à payer des entreprises. Par exemple, lorsque des activités s'adressent à des entreprises prospères, faire payer les frais d'activités, l'ensemble des frais généraux et un surplus et lorsque des activités s'adressent à des entreprises plus fragiles, ne faire payer que les coûts directs liés à l'activité.

Les actions entreprises

- Présenter des plans d'action annuels détaillés.
- Donner des priorités d'action à accomplir dans chacune des ententes.
- Inclure des indicateurs d'évaluations qui permettent d'évaluer l'atteinte des résultats.
- S'assurer que les actions du groupe ont un rayonnement régional.
- S'assurer que les groupes qui travaillent avec les populations nordiques et en lien avec le Plan Nord développent un plan d'action conjoint.
- S'assurer que les thèmes culture entrepreneuriale, environnement, innovation et diversification économique soient traités de façon transversale dans l'ensemble des ententes à caractère économique soutenues par la Conférence régionale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Éléments à inclure dans toutes les ententes à caractère économique

Les membres du caucus conviennent qu'il y a lieu de joindre les éléments suivants aux ententes à caractère économique qui seront renouvelées ou développées. Il s'agit toutefois d'un guide qui devra être adapté à chaque entente.

Résolution 070-11-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Arnaud Warolin, appuyé par M. Bernard Flébus, d'exiger que les éléments suivants soient désormais intégrés aux ententes à caractère économique à renouveler ou à développer :

Aspect financier

- Effectuer une comptabilité distincte par projet. Les postes budgétaires suivants devront minimalement être précisés : salaire des ressources de l'organisation, contractuels, promotion, impression, communication. De plus, les bilans financiers devront illustrer la part investie par le secteur privé et le public.
- Envisager de partager les locaux d'autres organisations afin d'accroître la représentativité territoriale et les échanges entre les organisations de développement. Les organisations pourraient se doter d'une politique d'embauche permettant aux ressources de travailler dans la MRC où elles résident. Au besoin, des alliances pourraient être conclues avec des organisations territoriales.
- Moduler le coût des activités en fonction de la capacité à payer des entreprises. Les entreprises œuvrant dans des secteurs prospères devront assumer les coûts directs (hébergement, transport, location de salle) et les frais généraux (promotion, salaire des ressources et des contractuels impliqués), en plus de payer un surplus (à déterminer selon les objectifs indiqués dans la clause visant à accroître l'autonomie financière des groupes). Les entreprises œuvrant dans des secteurs précaires ne devront assumer que les coûts directs et/ou généraux.
- Clause pour accroître l'autonomie financière du groupe. Cette clause devra inclure minimalement les cibles à atteindre et les mécanismes développés.

Actions accomplies par le groupe

- Rédiger un plan d'action annuel. Les bénéficiaires d'entente devront soumettre à chacune des années de l'entente leur plan d'action annuel qui inclura minimalement la liste des actions et activités qui seront accomplies et leur degré de priorité, un échéancier, la liste des partenaires impliqués et des critères d'évaluation quantitatifs et qualitatifs. De plus, le groupe devra démontrer que ses actions contribuent au développement de la culture entrepreneuriale et de la diversification économique. Le plan d'action devra être approuvé par la Conférence régionale à la suite d'une recommandation du comité technique et sera une condition à remplir pour pouvoir bénéficier de financement.
- Rédiger un plan d'action conjoint et faire un minimum de deux rencontres de suivi annuellement si des organisations œuvrent auprès des communautés nordiques ou dans le cas où des activités de deux ou plusieurs groupes sont complémentaires.
- Démontrer que l'entente a un rayonnement régional.
- S'assurer que les actions du groupe respectent les principes du développement durable.

Gouvernance

- Rédiger un code d'éthique. Le document devra être signé par les employés, les contractuels et les membres du conseil d'administration des groupes.
- Préciser le rôle et les responsabilités du conseil d'administration par rapport à celui du bureau de direction.
- Indiquer le nombre approximatif de rencontres du conseil d'administration et du bureau de direction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Agriculture nordique axée sur la production bovine

Résolution 071-11-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Maurice Matte, appuyé par Mme Johanne Jean, d'accepter les recommandations formulées par les membres de la Commission économique régionale relatives à l'entente Agriculture nordique axée sur la production bovine, comme présentées à la page 25 du *Rapport d'évaluation des ententes économiques financées par le Fonds de développement régional* du 27 octobre 2011 :

Efficiences de l'utilisation des fonds publics

- Poursuivre l'engagement de la Conférence régionale afin de financer les frais de fonctionnement du créneau Agriculture nordique axée sur la production bovine.
- Accompagner financièrement le créneau dans la réalisation de ses projets afin d'accroître l'équité du financement entre les créneaux ACCORD et pour s'assurer que le créneau Agriculture nordique axée sur la production bovine puisse mettre en œuvre son plan d'action.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mine, innovation, solutions, applications (MISA)

M. Périgny et Mme Charbonneau expliquent les motifs liés aux recommandations touchant MISA. Les membres du caucus conviennent de l'importance de préciser les rôles et responsabilités du comité exécutif et du conseil d'administration et de confier de plus grandes responsabilités aux administratrices et administrateurs. M. Matte questionne le rôle qu'est appelée à jouer la Conférence régionale sur ce conseil d'administration compte tenu du statut lui étant octroyé (observateur). M. Dupuis ajoute qu'il est nécessaire de déterminer à quel moment il serait pertinent d'y déléguer un représentant officiel et non permanent.

Résolution 072-11-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Maurice Matte, appuyé par M. Bernard Flébus, d'accepter les recommandations formulées par les membres de la Commission économique régionale relatives à l'entente Mine, innovation, solutions, applications (MISA) comme présentées aux pages 23 et 24 du *Rapport d'évaluation des ententes économiques financées par le Fonds de développement régional* du 27 octobre 2011 :

Gouvernance

- Préciser les rôles et responsabilités du conseil exécutif et du conseil d'administration et confier les décisions d'orientations stratégiques à l'ensemble du conseil d'administration.
- Accroître la représentativité des PME et des entreprises de services miniers au conseil d'administration.
- Se doter d'un processus transparent de nomination du conseil d'administration.
- Ajouter un représentant de 48^e Nord international non votant au conseil d'administration.

Moyens et outils

- Accroître les échanges avec les Jamésiens, dont les minières, les représentants du comité régional ACCORD et la table jamésienne.

- Rédiger un plan d'action en collaboration avec 48^e Nord international pour les objectifs qui concernent la commercialisation.
- Accompagner les entreprises régionales dans les démarches de commercialisation, de mise en marché et au besoin, pour breveter leurs produits.

Implication du secteur privé dans les frais de fonctionnement

- Inclure, dans la prochaine entente, une clause en vue d'accroître progressivement l'autonomie financière du groupe, dans laquelle les éléments suivants seraient précisés :
 - pour l'année 2012-2013, MISA doit obtenir un minimum de 10 % de ses frais de fonctionnement en provenance du secteur privé, représentant un montant minimal de 26 000 \$;
 - pour l'année 2013-2014, MISA doit obtenir un minimum de 20 % de ses frais de fonctionnement en provenance du secteur privé, représentant un montant minimal de 52 000 \$;
 - Les mécanismes permettant au secteur privé d'investir dans MISA, les revenus escomptés, l'affectation des sommes, le processus de désengagement de la Conférence régionale dans les frais de fonctionnement, etc.
- Présenter et discuter du plan stratégique de MISA avec les membres de la Commission économique, pour que le groupe puisse effectuer des recommandations concernant les actions à prioriser et les indicateurs d'évaluation.
- Donner des priorités à des actions lors de la signature de la prochaine entente.

Clientèle desservie

- Mettre en œuvre des actions afin que les entreprises de service profitent des actions de MISA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Système de construction, innovations, solutions, applications (SCISA)

Les membres du conseil d'administration sont informés des bouleversements organisationnels très importants ayant récemment marqué SCISA. Ils prennent note qu'il faudra être très rigoureux afin que les efforts débouchent sur des résultats. Ils se disent conscients qu'on en est encore à la mise en place des conditions gagnantes pour en arriver à un créneau d'excellence. La morosité dans le secteur forestier n'est pas aidante.

Résolution 073-11-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Luc Dupuis, appuyé par M. Normand Houde, d'accepter les recommandations formulées par les membres de la Commission économique régionale relatives à l'entente Système de construction, innovations, solutions, applications (SCISA) comme présentées à la page 21 du *Rapport d'évaluation des ententes économiques financées par le Fonds de développement régional* du 27 octobre 2011 :

Gouvernance

- S'assurer que le prochain conseil d'administration soit composé de représentants en provenance de l'ensemble de la région et représentatif de ce secteur d'activité.

Efficiences de l'utilisation des fonds publics

- Suivre de façon très rigoureuse les activités du groupe.

- À la suite de l'AGA, présenter les plans d'action à la Commission économique afin qu'elle puisse effectuer la partie de son mandat qui concerne la priorisation d'actions et l'élaboration de critères d'évaluation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Association touristique régionale

L'entente touchant le Carrefour touristique en est à sa troisième année. La Conférence régionale y contribue pour une somme de 44 500 \$/an. Le projet de renouvellement vise à embaucher des ressources possédant des expertises dans les secteurs des pourvoies, du tourisme culturel, de la motoneige et du plein air, ainsi que des événements et festivals pour mettre en œuvre des projets collectifs de développement.

Résolution 074-11-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Carol Nolet, appuyé par M. Luc Dupuis, d'accepter les recommandations formulées par les membres de la Commission économique régionale relatives à l'entente Carrefour touristique comme présentées à la page 26 du *Rapport d'évaluation des ententes économiques financées par le Fonds de développement régional* du 27 octobre 2011 :

Efficiences de l'utilisation de fonds publics

- Donner des priorités aux actions de chacun des groupes du Carrefour touristique.
- Déterminer des indicateurs d'évaluation qui permettent d'évaluer l'atteinte des résultats.
- Avant la signature de la prochaine entente, soumettre le projet de plan d'action et les indicateurs d'évaluation pour que la Commission économique puisse effectuer son mandat.
- Veiller à ce que les conclusions du rapport d'évaluation réalisé par le Centre mondial d'excellence sur les destinations touristiques (CED) comprennent notamment une recommandation quant à la poursuite des activités du Carrefour touristique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Charbonneau présente la fiche visant les investissements annuels faits par la Conférence régionale en tourisme (fiche 4.c). Depuis 2007, ceux-ci oscillent autour de 200 000 \$ par an. D'importantes demandes devraient être traitées au cours des prochains mois. Il est suggéré de convenir d'une entente-cadre avec l'ATR afin de mieux planifier les investissements, de réduire le temps-ressource consacré à l'analyse et au suivi des projets et de laisser à l'ATR le soin de déterminer ses priorités d'action.

CONSIDÉRANT les demandes financières très importantes de l'ATR envers la Conférence régionale;

CONSIDÉRANT que la Commission économique régionale recommande, à la suite d'une analyse rigoureuse, d'investir 75 000 \$ par année dans l'ATR;

CONSIDÉRANT que l'ATR doit définir les priorités de développement touristique de son organisation;

CONSIDÉRANT l'importance du temps-ressource investi par les agents de la Conférence régionale pour effectuer l'analyse des demandes financières et le suivi des protocoles d'entente.

Résolution 075-11-CA :

IL EST PROPOSÉ par Mme Linda Perron-Beauchemin, appuyée par M. Arnaud Warolin :

- de conclure une entente de trois ans avec l'ATR dans laquelle la Conférence régionale s'engage à investir 75 000 \$ annuellement dans l'organisation pour la réalisation de l'ensemble de ses projets d'investissements (Carrefour touristique, PDT, mise en œuvre des recommandations du CED et autres);
- que l'ATR soit libre d'investir selon ses priorités d'investissement, à la suite du dépôt et de l'approbation de sa priorisation d'investissement par la Conférence régionale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

De plus, il est recommandé d'acheminer une correspondance à l'ATR en spécifiant que la Conférence régionale n'accordera pas d'enveloppe d'argent supplémentaire à l'organisation durant la période couverte par cette entente.

Programme de développement touristique

Les fonds liés à cette entente permettent à divers projets de se développer. Deux appels de projets annuels sont réalisés. Les secteurs d'activité privilégiés sont le tourisme d'aventure et l'écotourisme, le tourisme d'événements, le tourisme culturel et l'agrotourisme.

Le directeur général mentionne qu'une rencontre a eu lieu avec l'ATR concernant le projet Abitibi-Témiscamingue 2014, tout en spécifiant que la Conférence régionale ne s'est aucunement engagée envers ce projet. À cette occasion, la possibilité d'aller vers une entente globale a été soulevée.

Les membres du caucus conviennent que l'efficacité de ce programme est limitée. Il s'agit d'un programme non adapté aux réalités régionales et dont les critères sont imposés par le ministère du Tourisme. Le désengagement de la Conférence régionale aurait des impacts limités étant donné qu'il est possible d'investir sans être lié à une entente spécifique.

CONSIDÉRANT que ce projet n'est pas une priorité de développement régional;

CONSIDÉRANT les sommes très importantes investies en tourisme;

CONSIDÉRANT les impacts limités de cette entente;

CONSIDÉRANT que l'ATR et le ministère du Tourisme pourront renouveler cette entente sans la participation financière de la Conférence régionale;

Résolution 076-11-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Arnaud Warolin, appuyé par M. Luc Dupuis, d'accepter les recommandations formulées par les membres de la Commission économique régionale relatives à l'entente Programme de développement touristique comme présentées à la page 28 du *Rapport d'évaluation des ententes économiques financées par le Fonds de développement régional* du 27 octobre 2011 et qui vise à ne pas renouveler le financement de la Conférence régionale dans cette entente, mais de poursuivre le soutien technique pour effectuer la réception et l'analyse des projets et pour la convocation du comité d'analyse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Représentant de la Conférence régionale au SAÉNCAT

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du contenu de la fiche 4.d. Ils prennent note que la représentante de la Conférence régionale au Secrétariat aux alliances économiques de la Nation Crie - Abitibi-Témiscamingue (SAÉNCAT) est Mme Diane Raymond (poste votant). De plus, quatre administrateurs de la Conférence régionale siègent au SAÉNCAT à titre de maires des villes d'Amos, Rouyn-Noranda, de Val-d'Or et La Sarre (Ulrick Chérubin, Mario Provencher, Fernand Trahan et Normand Houde). Aucun permanent de la Conférence régionale ne participe aux conseils d'administration à titre d'observateur, alors que c'est le cas dans les autres ententes où nous sommes partenaires.

CONSIDÉRANT le peu de relation entre Mme Raymond et la Conférence régionale;

CONSIDÉRANT la présence de trois administrateurs de la Conférence régionale au conseil d'administration du SAÉNCAT

CONSIDÉRANT l'importance qu'un permanent de l'organisation suive de façon assidue les activités des ententes que la Conférence régionale finance;

Résolution 077-11-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Bernard Flébus, appuyé par M. Arnaud Warolin, d'adresser une correspondance à Mme Diane Raymond pour la remercier de son implication au sein du SAÉNCAT, de nommer Mme Sarah Charbonneau, jusqu'au 23 décembre 2011, puis M. Simon Letendre, comme personnes-ressources de la Conférence régionale pour suivre les activités du Secrétariat aux alliances économiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Secrétariat aux alliances économiques de la Nation Crie – Abitibi-Témiscamingue

L'objectif du renouvellement de l'entente est de développer des alliances entre les Cries et l'Abitibi-Témiscamingue, notamment dans un esprit de respect mutuel et de collaboration. M. Périgny présente les recommandations formulées par les membres de la CÉR. Les membres du caucus trouvent que le rôle et les mandats du SAÉNCAT sont importants. Les questions se rapportent aux façons de faire.

Résolution 078-11-CA :

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Maurice Matte, appuyé par M. Luc Dupuis d'accepter les recommandations formulées par les membres de la Commission économique régionale relatives à l'entente Secrétariat aux alliances économiques de la Nation Crie – Abitibi-Témiscamingue comme présentées aux pages 33 et 34 du *Rapport d'évaluation des ententes économiques financées par le Fonds de développement régional* du 27 octobre 2011 :

Gouvernance

- S'assurer que les actions du groupe aient un rayonnement régional.

Efficiences de l'utilisation des fonds publics

- Rédiger un code d'éthique annexé à l'entente afin d'éliminer l'apparence de conflits d'intérêts avec les employés et les contractuels et au besoin, déclarer les conflits d'intérêts potentiels entre tous les employés et contractuels du SAÉNCAT.
- Envisager de partager les locaux de diverses organisations afin de diminuer les coûts de location et pour accroître la représentation territoriale.
- Effectuer des rencontres entre la Conférence régionale et la Chambre de commerce d'Amos région afin de comprendre les insatisfactions du groupe et au besoin, suggérer des recommandations.

Financement

- Lors des activités, faire payer aux entreprises participantes les frais directs, les frais généraux et un supplément.
- Inclure, dans la prochaine entente, une clause en vue d'accroître progressivement l'autonomie financière du groupe, dans laquelle les éléments suivants seraient précisés :
 - pour l'année 2012-2013, obtenir un minimum de 10 % de ses frais de fonctionnement en provenance du secteur privé, représentant un montant minimal de 40 000 \$;
 - pour l'année 2013-2014, obtenir un minimum de 15 % de ses frais de fonctionnement en provenance du secteur privé, représentant un montant minimal de 60 000 \$;
 - Les mécanismes permettant au secteur privé d'investir dans le Secrétariat, les revenus escomptés, l'affectation des sommes, le processus de désengagement de la Conférence régionale dans les frais de fonctionnement, etc.

Moyens et outils

- Documenter et prioriser les cibles de travail qui devraient être mises de l'avant pour répondre aux besoins des entrepreneurs régionaux et les présenter à la Commission économique régionale.
- Définir davantage les actions qui seront mises de l'avant dans la prochaine entente, en incluant des échéanciers précis et des critères d'évaluation.
- Faire un bilan pour évaluer l'impact des activités du Secrétariat.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

M. Bernard Flébus inscrit sa dissidence.

Mme Charbonneau présente la fiche concernant la durée de l'entente à signer avec le SAÉNCAT (4.e). L'organisme demande de renouveler pour une durée de 5 ans à raison de 100 000 \$ par an.

CONSIDÉRANT que nous ignorons le montant des fonds qui seront attribués à la Conférence régionale à long terme;

CONSIDÉRANT que les enjeux liés au Plan Nord et à la gouvernance du Nord-du-Québec peuvent faire en sorte que nous devons ajuster nos façons de faire pour répondre à nos objectifs de développement;

Résolution 079-11-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Maurice Matte, appuyé par M. Luc Dupuis de renouveler l'entente avec le Secrétariat aux alliances économiques pour une durée de trois ans à compter de l'année financière 2012-2013, à même l'enveloppe dédiée au Fonds de développement régional, avec une contribution annuelle maximale de 75 000 \$, conditionnellement à ce que le groupe se conforme aux exigences recommandées par la Commission économique régionale adoptées par le conseil d'administration de la Conférence régionale le 27 octobre 2011.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

M. Bernard Flébus inscrit sa dissidence.

ComaxAT

M. Périgny mentionne que l'entente ComaxAT vise à favoriser la concertation et la synergie des intervenants du Nord-du-Québec et de l'Abitibi-Témiscamingue. Le comité d'orientation de ComaxAT se réunit très peu et sa composition devrait être revue afin de le rendre plus opérationnel. Des lacunes de gestion sont notées sur le plan administratif et sur celui des ressources humaines.

Les membres du caucus prennent note de l'absence de contribution du secteur public au cours des prochaines années. Ils notent également que le groupe n'a pas l'intention de solliciter une implication des entreprises dans les frais de fonctionnement. Il est par contre prévu de solliciter les grands donneurs d'ordre, mais aucune stratégie n'est définie. Il y a absence de plan de travail précis et de critères d'évaluation des résultats. Les surplus accumulés sont très importants.

Selon la CÉR, l'évolution de la mission et des besoins d'Hydro-Québec et des donneurs d'ordre fait en sorte que les façons d'intervenir devraient être adaptées. Le souhait d'élargir les mandats du ComaxAT n'a, jusqu'à présent, pas porté fruit. Le rapport de la CÉR fait état de doutes concernant la capacité du ComaxAT à agir au nom de l'ensemble de la région pour les projets non portés par Hydro-Québec et la SEBJ.

Résolution 080-11-CA :

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Maurice Matte, appuyé par M. Mario Provencher, d'accepter les recommandations formulées par les membres de la Commission économique régionale relatives à l'entente ComaxAT comme présentées aux pages 31 et 32 du *Rapport d'évaluation des ententes économiques financées par le Fonds de développement régional* du 27 octobre 2011 :

Gouvernance

- Revoir la composition du comité.
- Confier au conseil d'administration les décisions d'orientation stratégique.

- S'assurer que la Conférence régionale effectue une gestion appropriée et plus soutenue.

Efficiences

Rédiger un bilan annuel qui inclut des critères d'évaluations mesurables.

Mission et financement

- Poursuivre les investissements de la Conférence régionale afin de maximiser les retombées économiques régionales des projets majeurs réalisés sur notre territoire ainsi que le développement d'alliances stratégiques avec le Nord-du-Québec.
- Ne pas renouveler l'entente dans sa formule actuelle.
- Travailler en étroite collaboration avec les chambres de commerce régionales, Hydro-Québec, les SADC et les CLD pour convenir de la stratégie à mettre en place.
- Adapter la stratégie en fonction du Plan Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les membres du caucus prennent connaissance du contenu de la fiche 4.f. Le directeur général indique que la CÉR trouve important de maximiser les retombées économiques des projets majeurs et d'adapter nos stratégies d'action en lien avec le Plan Nord. La CÉR recommande d'effectuer adéquatement la gestion financière et administrative de cette entente. Les membres du caucus prennent note que le Nord-du-Québec dresse un bilan très favorable des ententes entre les Comax et qu'il n'est pas prêt pour le moment à renouveler un partenariat.

Selon le bilan 2002-2010 réalisé par Mme Isabelle Lessard, le ComaxAT a engendré des résultats mitigés. Des lacunes liées à l'efficacité et à l'efficacité du groupe sont notées. Le ComaxAT est une organisation sans appui politique, tournée vers un projet en perte de vitesse ou vers de petits projets pour lesquels elle est inutile. Mme Lessard suggère de glisser vers l'embauche d'un agent de liaison et de chantier, l'agent de chantier étant optionnel.

Les membres du caucus considèrent qu'il y aurait lieu de conclure une entente avec la CREBJ touchant le ComaxAT afin de maximiser les retombées économiques régionales en adaptant nos stratégies d'action liées au Plan Nord et aux projets majeurs d'Hydro-Québec réalisés au Nord-du-Québec ainsi qu'aux retombées économiques en Abitibi-Témiscamingue. Lorsque le moment sera venu de négocier pour le Plan Nord, l'entente pourra être révisée.

Résolution 081-11-CA :

IL EST PROPOSÉ par Mario Provencher, appuyé par M. Jean-Maurice Matte, d'allouer une somme de 25 000 \$ par année, pour une période de trois ans pour l'embauche d'un agent de liaison pour l'Abitibi-Témiscamingue dans le cadre d'une nouvelle entente touchant le ComaxAT, cette entente devant notamment réunir les partenaires suivants : Hydro-Québec, Emploi-Québec et d'autres ministères ainsi que certaines entreprises de la région à déterminer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

48^e Nord international

48^e Nord international joue le rôle de catalyseur de la croissance des activités de commerce extérieur de la région. Il constitue un bureau de promotion des exportations. L'équipe, présente sur l'ensemble du territoire, épaula les entreprises dans leurs démarches de développement de marchés. D'importants efforts ont été consentis pour accroître l'efficacité du groupe et offrir des services aux entreprises forestières et agroalimentaires.

Résolution 082-11-CA :

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bernard Flébus, appuyé par M. Luc Dupuis, d'accepter les recommandations formulées par les membres de la Commission économique régionale relatives à l'entente 48^e Nord international comme présentées aux pages 29 et 30 du *Rapport d'évaluation des ententes économiques financées par le Fonds de développement régional* du 27 octobre 2011 :

Gouvernance

- Siéger aux conseils d'administration des trois créneaux ACCORD comme observateurs.
- Il est souhaitable que le conseil d'administration soit composé d'au moins un représentant de chacun des secteurs mine, forêt et agroalimentaire.

Utilisation des fonds publics

- Joindre à l'entente une clause visant à accroître l'autonomie financière des groupes dans laquelle les cibles à atteindre et les mécanismes pour accroître l'implication financière du secteur privé sont indiqués.
- Moduler le coût des activités en fonction de la capacité à payer des entreprises. Par exemple, lorsque des activités s'adressent à des entreprises prospères, faire payer les frais d'activités, l'ensemble des frais généraux et un surplus et lorsque des activités s'adressent à des entreprises plus fragiles, ne faire payer que les coûts directs liés à l'activité.
- Rédiger le plan d'action en collaboration avec MISA pour les objectifs qui concernent la commercialisation.
- Mettre en œuvre des actions pour faire en sorte que 48e Nord international soit plus connu par les entreprises et organisations régionales.
- Accroître les activités liées aux secteurs agroalimentaire et forestier, en collaboration avec les créneaux ACCORD.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président souhaite la bienvenue à M. Marc Bibeau qui se joint aux membres du caucus.

Pôle régional en économie sociale

M. Périgny rappelle la mission du Pôle régional en économie sociale.

Résolution 083-11-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Luc Dupuis, appuyé par Mme Johanne Jean, d'accepter les recommandations formulées par les membres de la Commission économique régionale relatives à l'entente Pôle régional en économie sociale comme présentées à la page 35 du *Rapport d'évaluation des ententes économiques financées par le Fonds de développement régional* du 27 octobre 2011 :

- Évaluer la plus value au service avec les CLD avant le prochain renouvellement.
- Préciser davantage les critères d'évaluation.
- Connaître le type d'intervention effectué auprès des entreprises et leurs impacts.
- Évaluer, au préalable, chacun des projets qui seront mis en place afin de s'assurer de leur valeur ajoutée et de leur impact.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Culture entrepreneuriale

L'entente touchant la culture entrepreneuriale fait partie des priorités d'investissement ciblées par la CÉR.

Résolution 084-11-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Carol Nolet, appuyé par Mme Linda Perron-Beauchemin, d'accepter les recommandations formulées par les membres de la Commission économique régionale relatives à l'entente Culture entrepreneuriale comme présentées à la page 36 du *Rapport d'évaluation des ententes économiques financées par le Fonds de développement régional* du 27 octobre 2011 :

- Traiter la culture entrepreneuriale de façon transversale dans l'ensemble des ententes soutenues par la Conférence régionale.
- S'assurer que les actions qui seront mises de l'avant s'arriment avec la politique d'entrepreneuriat québécoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivi des recommandations de la Commission économique régionale

Les membres du caucus sont conscients que les recommandations de la Commission économique régionale adoptées jusqu'à maintenant influenceront le développement de futures ententes de partenariat à caractère économique ainsi que le renouvellement d'ententes. Ils conviennent qu'il est important de se doter de mécanismes assurant la mise en œuvre de ces recommandations dans chacune des ententes à caractère économique. Ils ne peuvent toutefois pas, dans le cadre de leurs rencontres régulières, analyser finement chaque entente où la Conférence régionale est partenaire. Quant au personnel, il n'a pas la légitimité et il dispose des connaissances limitées pour demander à des groupes de préciser, nuancer ou modifier certains éléments prévus aux plans d'action. Il y a donc lieu de mettre sur pied un comité de travail (fiche 4.g)

Résolution 085-11-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Maurice Matte, appuyé par Mme Johanne Jean, de mettre sur pied un comité de travail :

Responsabilités

- D'analyser les plans d'action annuels développés pour chaque entente à caractère économique et d'effectuer les recommandations appropriées.
- S'assurer que les critères d'évaluation établis sont adéquats et permettront d'apprécier le travail des groupes.
- S'assurer d'appliquer les recommandations de la Commission économique régionale.
- Faire le bilan des ententes à leur échéance et effectuer les recommandations appropriées à la Conférence régionale.

Objectifs

- Répondre aux recommandations de la Commission économique régionale ;
- S'assurer d'effectuer une gestion rigoureuse des ententes où la Conférence régionale est partenaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les membres du caucus conviennent qu'il y aura lieu de revenir sur la composition de ce comité.

Félicitations et remerciements aux membres de la CÉR

Résolution 086-11-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Maurice Matte, appuyé par M. Normand Houde, d'adresser une lettre de félicitations et de remerciements au président sortant de la CÉR, M. Maurice Boutin, à l'actuel président, M. Jean-Claude Périgny, de même qu'aux membres de la CÉR quant au travail réalisé dans le cadre de la démarche d'évaluation des ententes à caractère économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Périgny quitte la rencontre ainsi que Mme Linda Perron-Beauchemin. Les membres du conseil d'administration conviennent de passer au point relatif au projet de mémoire sur les forêts de proximité.

8. Projet de mémoire sur les forêts de proximité

M. Alain Halley présente la fiche touchant le dossier des forêts de proximité. Il fait état des démarches réalisées pour compléter le mémoire à présenter au ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Sa présentation comprend les ajustements demandés par les membres de la Commission forestière régionale quant au contenu, notamment en ce qui a trait à l'instauration progressive de la politique et à la priorisation de projets (recommandation 2), de même qu'aux responsabilités d'accompagnement des unités de gestion du MRNF dans la cadre du déploiement des projets multiressources dans les territoires. Le mémoire est le fruit d'un processus rigoureux et de la contribution d'environ 200 personnes ayant exprimé leur vision et leurs préoccupations.

- CONSIDÉRANT l'historique des ententes visant le soutien au développement régional en Abitibi-Témiscamingue ainsi que l'application d'un modèle de décentralisation de la gestion foncière et forestière de terres publiques;
- CONSIDÉRANT le dépôt d'un document de consultation sur les orientations relatives à la sélection, à la mise en place et au fonctionnement des forêts de proximité le 5 juillet dernier;
- CONSIDÉRANT la consultation publique actuellement menée par le MRNF (du 6 septembre au 11 novembre) et la préparation de la politique à venir (prévue pour mars 2012);
- CONSIDÉRANT la recommandation du bureau de direction de la Conférence régionale le 13 septembre dernier, de travailler à la préparation d'un mémoire sur les orientations proposées et la politique à venir;

Résolution 087-11-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Arnaud Warolin, appuyé par M. Jean-Maurice Matte, que la Conférence régionale accepte le projet de mémoire sur les forêts de proximité qui lui est présenté et recommande son dépôt auprès du ministre des Ressources naturelles et de la Faune dans le cadre de la consultation publique actuelle, le tout après avoir procédé à quelques ajustements quant au contenu, notamment en ce qui a trait à l'instauration progressive de la politique et à l'accompagnement du MRNF pour le déploiement des projets dans les territoires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Johanne Jean quitte la rencontre. Les membres du caucus passent au point 2.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. Bernard Flébus, appuyé par M. Arnaud Warolin, d'accepter l'ordre du jour en laissant ouverte la rubrique « Affaires nouvelles » :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Procès-verbal de la rencontre du 27 septembre 2011

IL EST PROPOSÉ par M. Carol Nolet, appuyé par M. Bernard Flébus, d'accepter le procès-verbal de la réunion du caucus du 27 septembre tel que libellé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<p>Le directeur général présente les suivis réalisés après la dernière rencontre. Pour le renouvellement de l'entente sur la recherche à l'UQAT, les membres du conseil d'administration souhaitent que l'on s'assure d'obtenir une demande officielle.</p>

6. Bureau sans papier

Les membres du caucus signent leur contrat pour le prêt du iPad2. Une courte formation sur l'utilisation de l'appareil leur est donnée.

7. Focus Stratégie

Mme Charbonneau présente la fiche *Demande d'aide financière de 20 400 \$ à 24 800 \$ (FDR)*. Elle mentionne qu'il reste quelques éléments à préciser sur le plan du financement : le MDEIE dispose de nouveaux programmes, mais on ne sait pas quelle part il exigera des entreprises. Deux scénarios pour l'implication financière de la Conférence régionale sont donc prévus.

En 2009, la Conférence régionale a accepté de contribuer pour 25 000 \$ au projet InnovaXion. Ainsi, quatre entreprises ont bénéficié du programme Réseau InnovaXion. L'impact du projet a été très positif. Cependant, il a été convenu qu'il serait opportun de développer un projet nécessitant moins d'investissements. Le MDEIE a développé une démarche d'accompagnement permettant la réalisation d'une planification stratégique.

Cet encadrement nommé Focus Stratégie pouvant être offert à cinq entreprises partenaires du créneau d'excellence ACCORD – Système de construction, innovations, applications (SCISA). La formation devrait débuter en novembre et se terminer en février 2011. M. Matte souhaite qu'au moins une entreprise par territoire soit intégrée au projet.

CONSIDÉRANT le succès engendré par InnovaXion;

CONSIDÉRANT l'importance de l'innovation pour les entreprises membres de SCISA;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une priorité de la planification stratégique régionale 2007-2011;

Résolution 088-11-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Arnaud Warolin, appuyé par M. Jean-Maurice Matte, de financer le projet Innovation – Focus Stratégie avec un montant maximal de 24 800 \$ à même le Fonds de développement régional pour l'année financière en cours, le tout conditionnel à ce que le promoteur complète son plan de financement, qu'un minimum de cinq entreprises de la région bénéficient de la formation et que les CLD soient sollicités pour être partenaires du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Entente de financement pour l'eau souterraine

L'UQAT sollicite plusieurs partenaires, dont la Conférence régionale, pour compléter la Phase 2 du projet entrepris en 2009 dans le cadre du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines. Un montant de 30 000 \$ sur trois ans est demandé à notre organisation afin de poursuivre le travail.

- CONSIDÉRANT que le dossier de l'eau souterraine est un dossier majeur en Abitibi-Témiscamingue;
- CONSIDÉRANT que la Chaire de recherche sur l'eau souterraine de l'UQAT est maintenant connue et reconnue en Abitibi-Témiscamingue, notamment par le projet PACES-AT1;
- CONSIDÉRANT que l'UQAT s'est bien positionnée au Québec en développant une expertise sur le dossier de l'eau souterraine;
- CONSIDÉRANT que le dossier de l'eau souterraine est une priorité dans les travaux de la CRRNT et que ce travail d'acquisition de connaissances dans le domaine de l'eau souterraine bonifie les travaux à la CRRNT.

Résolution 089-11-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Provencher, appuyé par M. Marc Bibeau :

- de verser un montant maximal de 30 000 \$ sur trois ans pour la réalisation du PACES-AT2 à partir des enveloppes du FDR et/ou de la CRRNT, soit un montant maximum de 10 000 \$ par année.
- dans l'éventualité où certains partenaires refusent de contribuer au projet PACES-AT2, autoriser une révision à la hausse de la contribution de la Conférence régionale, celle-ci pouvant être déduite du 300 000 \$ sur trois ans compris dans l'entente-cadre de renouvellement avec l'UQAT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Immigration

Mme Marie-Christine Turgeon présente sa fiche pour le renouvellement de l'entente spécifique sur l'immigration. Elle fait état des actions à réaliser dans le cadre de l'entente 2008-2011. Elle mentionne que la ministre Weil a démontré un intérêt à signer une nouvelle entente avant le 1^{er} avril 2012. Elle présente donc le projet de renouvellement de l'entente qui couvrirait la période 2012-2015.

M. Bernard Flébus mentionne qu'il a participé à certaines rencontres organisées par les carrefours jeunesse-emploi. Il considère que le projet est un bel outil qu'il faut continuer à utiliser. M. Warolin ajoute que le mémoire de la Conférence régionale a reçu une très belle écoute de la part de Mme Weil. Le directeur général confirme que des arrimages sont prévus avec VAT ainsi qu'avec le Conseil régional des partenaires du marché du travail.

- CONSIDÉRANT que l'immigration est une solution à la pénurie de main-d'œuvre;
- CONSIDÉRANT que la région peut, par ses efforts, attirer un bassin de personnes immigrantes qualifiées;
- CONSIDÉRANT la forte mobilisation des acteurs impliqués au dossier de l'immigration en Abitibi-Témiscamingue;

Résolution 090-11-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Provencher, appuyé par M. Luc Dupuis :

- de poursuivre les actions entreprises en immigration en travaillant au renouvellement d'une entente spécifique couvrant la période 2012-2015;
- de négocier les éléments de contenu de cette entente avec les partenaires sur la base contenue dans la fiche d'analyse présentée;
- qu'une proposition finale soit soumise ultérieurement pour décision à la Conférence régionale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. 5 à 7 des partenaires

M. Simon Letendre rappelle qu'au printemps dernier, il avait été décidé de nommer la salle de conférence au nom de Guy Lemire, ancien directeur général de la Conférence régionale. Il mentionne qu'un mandat a été donné à Mme Margot Lemire et à M. Norbert Lemire pour la production d'une œuvre à sa mémoire. Cette œuvre devra avoir un caractère intemporel, inspirer les valeurs de Guy Lemire et être mobile advenant une relocalisation de la Conférence régionale.

Le dévoilement est prévu pour le 15 décembre 2011. La famille proche de M. Lemire sera invitée en après-midi pour un dévoilement intime en compagnie des membres du caucus et du personnel. Une mention officielle sera faite lors du 5 à 7 des partenaires qui suivra. Il est suggéré de dresser un ordre du jour léger et de commencer la rencontre du caucus sur l'heure du dîner.

Résolution 091-11-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Normand Houde, appuyé par M. Carol Nolet d'autoriser une dépense pouvant aller jusqu'à une somme maximale de 10 000 \$ pour l'acquisition de l'œuvre réalisée conjointement par Mme Margot Lemire et par M. Norbert Lemire, cette somme devant couvrir la production d'une toile et d'un texte, ainsi que la recherche et les déplacements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Forum jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue

12.1 Nomination à la présidence

Mme Lisyane Morin présente la fiche concernant la présidence du Forum jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue.

CONSIDÉRANT la recommandation du Forum jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT la démission de M. Marc-Antoine Gagnon à la présidence du FJAT;

CONSIDÉRANT que les activités régulières du Forum jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue nécessitent la signature de nombreux contrats, protocoles, ententes et autres actes administratifs;

Résolution 092-11-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Maurice Matte, appuyé par M. Normand Houde;

- de nommer Mme Annick Dostaler à la présidence du FJAT pour un mandat renouvelable d'un an et de l'autoriser à signer pour et au nom du Forum jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue les contrats, protocoles, ententes, conventions, demandes de subvention et autres actes administratifs;
- d'expédier une lettre de remerciements à M. Marc-Antoine Gagnon pour le remercier de sa généreuse implication au sein du FJAT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 Représentation à la Table de concertation des forums jeunesse régionaux

Mme Morin mentionne qu'en juin dernier, le Forum jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue a renouvelé son adhésion à la Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec (TCFJRO). Par la suite, Mme Élise-Ariane Cabirol et M. Simon Lapierre ont manifesté leur intérêt pour représenter le FJAT en tant que délégués élus votants à cette Table. Les membres du FJAT recommandent unanimement au caucus de la Conférence régionale, la candidature de ces personnes ainsi que les agentes de développement du FJAT, Mmes Esther Labrie et Lisyane Morin.

CONSIDÉRANT la recommandation du Forum jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT les postes vacants à pourvoir à la Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec pour le Forum jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue ;

Résolution 093-11-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Provencher, appuyé par M. Arnaud Warolin, de nommer Mme Ariane Cabirol à titre de déléguée élue, M Simon Lapierre à titre de délégué élu substitut, Mme Lisyane Morin à titre de coordonnatrice du FJAT et Mme Esther Labrie à titre de coordonnatrice substitut pour représenter le FJAT à la Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les membres du caucus passent d'un commun accord au point 15.1

15. Affaires nouvelles

15.1 AJS relève culturelle amateur

Mme Morin présente les projets recommandés dans le cadre du programme Action jeunesse structurante (AJS) Relève culturelle amateur (5^e appel).

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse de l'AJS Relève culturelle amateur;

CONSIDÉRANT la recommandation du Forum jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue;

Résolution 094-11-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Carol Nolet, appuyé par M. Marc Bibeau, de soutenir les projets suggérés dans le cadre de l'AJS Relève culturelle amateur pour l'année financière 2011-2012 pour une somme totale de 24 750 \$ touchant les projets décrits au tableau 17.1 ci-annexé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les membres du caucus reviennent au point 13.

13. Fonds de développement régional

M. Simon Letendre présente le cadre de gestion relatif au Fonds de développement régional, qui constitue une réponse à la demande du Vérificateur général.

Résolution 095-11-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Arnaud Warolin, appuyé par M. Jean-Maurice Matte, d'adopter le cadre de gestion relatif au Fonds de développement régional, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Correspondance

Les principales correspondances reçues depuis la dernière rencontre sont déposées à titre informatif.

15. Affaires nouvelles (suite)

15.2 Projet de loi 33

Les membres du caucus échantent sur le projet de loi 33 (Loi éliminant le placement syndical et visant l'amélioration du fonctionnement de l'industrie de la construction). Ce projet de loi prévoit une série de mesures afin d'éliminer le placement syndical et la fin des pratiques d'intimidation et de discrimination dans l'industrie de la construction.

Mme Charbonneau propose de développer une position régionale d'ici la fin du mois de novembre 2011 et de mandater la Commission économique régionale et le Comité de maximisation économique (ComaxAT) pour documenter le sujet et faire des recommandations à la Conférence régionale.

M. Marc Bibeau croit qu'il est pertinent de se pencher sur ce dossier étant donné que les règlements en cours imposent des coûts importants pour les entrepreneurs. M. Provencher suggère d'intervenir sur l'aspect de la formation et de la disponibilité de la main-d'œuvre, compte tenu de l'essor économique en cours en Abitibi-Témiscamingue.

MM. Dupuis et Warolin ajoutent qu'il est nécessaire de documenter le dossier, le sujet étant très sensible. Il faudrait également analyser la question de la relève ainsi que les avantages et les inconvénients liés aux propositions contenues dans le projet de loi.

Il est donc convenu documenter les enjeux pour la région et de revenir en bureau de direction pour les suivis.

15.3 Élection à la présidence

M. Chérubin mentionne que son mandat à la présidence tire à sa fin et qu'il souhaite le renouveler. Au prochain caucus, il devrait y avoir élection. M. Chérubin invite les personnes pouvant souhaiter occuper ce poste à se manifester d'ici là.

16. Levée de la réunion

La réunion est levée à 15 h 30.